AR Prefecture
024-200040400-20221027-2022_168A-DE
Reçu le 08/11/2022

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 27 octobre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Vincent de Connezac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 octobre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard –Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin-Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléant présent	3	Xavier Garreau (Commune de Segonzac) Fréderic Queyret (Commune de Saint André de Double) Audrey Mecner (Commune de Vendoire)
Titulaires absents	15	Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Bruno Limerat – Christine Laurent – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Denis Ferrand – Marion Lafaye –Muriel Morlion
Procurations	7	Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Bogaert à Pascal Devars Joël Constant à Julie Bordet Bruno Limerat à Daniel Bonnefond Christine Laurent à Nicolas Platon Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture

024-200040400-20221027-2022_168A-DE
Reçu le 08/11/2022

DELIBERATION N° 2022 /168 A: (code nomenclature /882)
DATE : 27 Octobre 2022
RAPPORTEUR : Régis Defraye
OBJET : Adoption d'une motion liée au nouveau système de facturation et de collecte des ordures ménagères du SMD3

Le Conseil Communautaire du Périgord Ribéracois réuni le 27 Octobre 2022 constate que les habitants de nos 44 communes sont mécontents de la décision envisagée du SMD3 de passer la redevance incitative de 145€ à 245€ avec 26 passages quelle que soit la composition des familles (1,2,3,4,5,6 personnes...) et de facturer les passages supplémentaires à 5€.
Le Conseil Communautaire du Périgord Ribéracois constate aussi de nombreux problèmes liés au nouveau système de ramassage. Pour ne citer que les plus flagrants : difficultés pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les touristes et les associations.
Le Conseil Communautaire du Périgord Ribéracois en raison de cette nouvelle tarification s'inquiète d'une possible augmentation des incivilités et des dépôts sauvages.
Le Conseil Communautaire du Périgord Ribéracois constate que le service public du ramassage des ordures, se dégrade et ne joue plus son rôle de permettre à chaque citoyen de pouvoir être traité à égalité.
Le Conseil Communautaire du Périgord Ribéracois demande à ses représentants au Comité syndical du SMD3 Messieurs Johann DESPORT et Jean-Marcel BEAU de voter contre une Redevance Incitative à 245€ avec un passage supplémentaire à 5 €. Le Conseil communautaire Périgord Ribéracois de la demande à ses deux représentants de faire en sorte que celle-ci ne soit pas votée.
Le Conseil Communautaire du Périgord Ribéracois partage le mécontentement de la population sur la Redevance Incitative et sur le nouveau système de ramassage.
Le Conseil Communautaire du Périgord Ribéracois demande que soit mis en place un moratoire jusqu'à fin 2023 afin de poser tous les problèmes sur la table.
Le Conseil Communautaire souhaite qu'une solution soit trouvée pour permettre la mise en place d'un service public du ramassage et du traitement des déchets répondant aux besoins des populations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (7 abstentions – 9 contres)

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 37
Votes contre : 9
Abstentions : 7

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 08/11/2022 à 08:40
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 27 octobre 2022
Murielle Cassier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 08/11/2022 08:40:18